



Information importante

A compter de la rentrée 2023, il n'y a plus de demande de bourse à effectuer pour les habitants de la ville de Die.

Une tarification au Quotient Familial a été mise en place. Il faut, pour en bénéficier, faire parvenir, lors de l'inscription à la cantine ou directement au service Cantine, **le montant de votre QF ainsi qu'un justificatif récent.**

Voici le tableau de la tarification 2023/2024 :

Tarifs 2023/2024	
3 ^e tranche (QF de 0 à 899)	1,00 €
2 ^e tranche (QF de 900 à 999)	3,65 €
1 ^{ère} tranche (QF > 1000) - Prix normal	3,85 €
Elèves extérieurs à Die	Prix de revient moins prise en charge votre commune

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Service Cantine à l'adresse : cantinescolaire@mairie-die.fr